

AFFAIRE N° 11. - Adjudication de l'exploitation du bar de la piscine du Sarachois.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 24 SEPTEMBRE dernier, M. Joseph HAVIERNICK sollicite le renouvellement du contrat qu'il a passé avec la Commune pour l'exploitation du bar-restaurant de la piscine municipale du Sarachois.

A ce sujet, je crois devoir appeler votre attention sur le fait que par sa lettre en date du 19 SEPTEMBRE dernier, Monsieur le Receveur-Percepteur m'avait signalé que ce contrat devait arriver à expiration le 30 SEPTEMBRE dernier et qu'il convenait de le renouveler sur de nouvelles bases.

J'estime quant à moi que non seulement les conditions de cette location doivent être revues mais qu'il conviendrait aussi que l'exploitation de ce bar-restaurant fasse l'objet d'une adjudication ou d'un appel d'offres.

J'ai l'honneur de vous donner lecture du projet de cahier des charges que j'ai fait établir à cet effet.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

M. BÉDIER. - Quel est le montant du bail ?

LE MAIRE. - 20 000 Frs par mois.

M. TOMI. - C'est vraiment faible.

LE MAIRE. - C'est pour cela qu'il serait bon de faire un appel d'offres qui nous permettrait de choisir le prix le plus intéressant.

M. TOMI. - Je signale qu'il y a deux sortes d'appels d'offres : l'appel d'offres restreint et l'appel d'offres public. En l'occurrence, il faudrait faire un appel d'offres restreint.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix étant bien entendu que nous ferons un appel d'offres restreint.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 7 janvier 1970
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Ph. Kessler
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Signé : Ch. Vergereau